Lundi 28 mars
de 12H30 à 13H30

Dans le cadre du centre ressources en Éducation du patient, le CRES vous propose un webinaire le lundi 28 mars de 12H30 à 13H30 sur :

Travailler avec une maladie chronique

en partenariat avec l'ORS à travers le SISTEPACA, l'AGEFIPH et CAP EMPLOI 13

Programme :

- L'impact des maladies chroniques sur le travail et l'emploi
- Les ressources externes disponibles
- Les reconnaissances, aides et dispositifs
- Le moment et les façons d'aborder ces sujets dans un programme ETP

Intervenantes : Isabelle Bazin de l'Agefiph, Marie Delenne Patiente Experte, Géraldine François de Cap Emploi 13 et Virginie Gigonzac SISTEPACA - ORS PACA

n° 4 janvier 2022

LES FICHES SYNTHEP

Les Fiches SYNTHèse en Éducation du Patient

Travailler avec une maladie chronique

Cette fiche Synthep aborde :
- L'impact des maladies chroniques sur le travail et l'emploi
- Les ressources externes disponibles
- Les reconnaissances, aides et dispositifs
- Le moment et les façons d'aborder ces sujets dans un programme d'ETP

Impact des maladies chroniques évolutives sur le travail

Les personnes touchées par une maladie chronique peuvent rencontrer des difficultés, plus ou moins épisodiques et importantes, dans l'exercice de leur activité professionnelle. **Ces difficultés résultent des contraintes associées à une situation de travail dans le contexte de la maladie** en elle même, de ses complications ou des effets de son traitement (absences répétées, risques accrus d'accident du travail, difficultés relationnelles avec sa hiérarchie ou ses collègues, difficultés à se concentrer, lenteur, fatigue chronique...).

Ces difficultés peuvent être prises en compte dans le monde du travail grâce au statut de travailleur handicapé, dès lors qu'une personne malade a des difficultés à se maintenir à son poste de travail, il n'est pas rare d'être confronté, à un moment ou à un autre, à des obstacles. C'est pour cela que l'on parle de handicap. **Ces personnes peuvent être aidées dans leur insertion professionnelle et leur maintien en emploi** : aménagements de poste, aides financières, formation, etc. (voir encadré sur la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)).

Les enjeux du maintien dans l'emploi sont importants. En effet, le travail contribue à la fois à la santé physique et psychique, mais permet également de répondre au besoin de ressources financières correctes, de liens sociaux, de recherche de sens.

Le handicap d'un travailleur n'est pas toujours visible par ses collègues, sa hiérarchie, ses clients, ou partenaires.

Les personnes concernées n'osent pas toujours déclarer le handicap par crainte d'être stigmatisées, par exemple, et se privent ainsi d'aides financières, techniques ou organisationnelles.

Aptitude / Aptitude avec restriction / Inaptitude

C'est le médecin du travail qui se prononce sur l'aptitude au poste de travail des salariés (à leur embauche, puis à intervalles réguliers tout au long de la vie professionnelle). L'objectif est de préserver l'état de santé des travailleurs.

Que se passe-t-il en cas d'avis d'aptitude avec restriction, ou d'inaptitude ?

L'aptitude avec restrictions ou l'inaptitude au poste, prononcées par le médecin du travail, signifient que le poste de travail est incompatible avec l'état de santé. Si des aménagements sont impossibles, un reclassement devra être proposé. Si ce dernier est impossible, le licenciement sera envisagé.

(Voir : *Le maintien dans l'emploi. Un réseau d'acteurs à mobiliser précocement*, Sistepaca, 2020-11, p. 29)

http://www.sistepaca.org/sites/default/files/fiches_MDE_sistepaca.pdf

Découvrez la fiche SYNTHEP : une synthèse de 6 pages sur le sujet Éducation du patient et travail

➡ Cliquez ici ⬅

Inscription gratuite et obligatoire :

➡ Cliquez ici ⬅

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté Égalité Fraternité

SISTEPACA
SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ORS Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

cres Comité régional d'éducation pour la santé PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur